

Les objectifs de l'AFDM

Parce que d'une formation responsabilisante et complète dépend directement la sécurité des conducteurs, l'AFDM travaille au déploiement d'un réseau de grande qualité pour l'apprentissage de la conduite d'un deux ou trois-roues motorisé.

Et parce qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre, ces efforts portent aussi sur les conducteurs déjà aguerris, par des stages de sensibilisation et de perfectionnement.

L'AFDM représente également la profession auprès des pouvoirs publics français et européens pour améliorer les programmes, les objectifs et les conditions de travail de la formation à la conduite.

AFDM Nationale
35 bis rue des Messiers
93100 Montreuil
06 27 70 74 72
contact@afdm.org
www.afdm.org

Textes : Frédéric George
Crédits photo : R. Escher et DR

INFORMOTARD

La lettre d'information de l'Association pour la Formation Des Motards



Sommaire

Edito P.1

Actualité du réseau AFDM P.2

Nouvelles et évolution P.3-4

Gros plan P. 5

Calendrier et infos diverses P.6

Edito : C'est de l'action que naît la réflexion

Conduire une moto est un plaisir quel que soit le cadre de sa pratique, pour le loisir ou pour le travail. Mais cette passion n'est pas sans risque et les motards expérimentés n'hésitent pas à rappeler qu'un bon motard est un vieux motard.

Pourquoi voit-on encore trop souvent de motards s'engager dans des situations à risque au lieu d'adopter une conduite défensive sur la route ?



Ils doivent penser qu'ils ont la parfaite maîtrise de leur moto en privilégiant uniquement l'aspect physique de la technique. La conduite est perçue comme une simple mécanique corporelle, souvent bien maîtrisée mais devenue vide de sens, celui de la vie.

Quittons le monde de la moto pour celui des arts martiaux : « Progressivement en occident les arts martiaux de survie se sont transformés et ont cédé le pas à des sports souvent sans esprit qui privilégient exclusivement l'aspect physique de la technique. »

« Dans les arts martiaux qui visent à la survie du pratiquant on n'enseigne pas, on montre ce qu'il est possible de faire, à charge pour

l'élève de l'adapter à son corps et à son esprit. L'important n'est pas de savoir reproduire l'enchaînement présenté mais simplement de pouvoir apprendre des erreurs rencontrées lors de sa réalisation. »

Revenons à la formation du motard et considérons cette pratique comme un art de survie. Ce n'est pas important si le motard ne comprend pas.

« Par la pratique, à force d'entraînement il va apprendre le mouvement. Le geste sera le résultat de cet apprentissage et non le moyen d'y parvenir. »

Art martial ou Art de la conduite moto :

« Ce qui importe le plus, c'est le sens. »

« C'est de l'action que naît la réflexion. Il faut avant tout agir pour rester en vie. »

Philippe Perruchet, membre du CA

PS : Je vous invite à parcourir le petit ouvrage d'Arnaud Cousergue, professeur de ninjutsu, L'esprit du geste, Petite sagesse des arts martiaux chez Transboréal



Le Courtier du Motard (LCDM)

Nouveau : Rémunération des contrats d'assurance apportés par les Ecoles de conduite

Le Courtier du Motard met en place un partenariat à destination des écoles de conduite. En signant un protocole d'accord Indicateur avec LCDM, les écoles pourront mettre en relation leurs élèves avec la Mutuelle des Motards. L'Ecole percevra une commission, voire une surcommission en fonction du volume de contrats apportés.



L'Elève bénéficie ainsi d'une formation de qualité, des produits et services de la Mutualité des Motards et de la réduction, les premières années d'assurance, en tant qu'élève du réseau AFDM.

Les Ecoles qui souhaitent avoir des informations complémentaires et profiter de ce partenariat sont invités à se rapprocher de leur bureau Mutuelle des Motards.



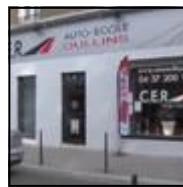
Le développement du réseau des écoles reconnues est une priorité pour l'AFDM, qui souhaite donner à un maximum de candidats la possibilité d'apprendre la conduite dans les meilleures conditions.

C'est ainsi pas moins de **six nouvelles écoles** dont les dossiers de candidatures sont arrivés à terme cet été. Par ordre de département, l'**école Thomasson**, à Villars-les-Dombes, dans l'Ain (01). Jean-Marc a récemment repris l'école où il travaillait et a tout de suite demandé à rejoindre l'AFDM.



La côte d'Azur (06) s'enrichit de l'école MG, à Grasse cette fois, où Eric vient compléter notre couverture d'un département très dense en deux-roues

A Oullins, à côté de Lyon (69), le **CER Oullins** de Morhard existe depuis longtemps. Proche de son antenne FFMC et désireux de mettre en avant la qualité de sa formation, il vient ainsi seconder l'école reconnue St



En direct du réseau AFDM : Le plein de nouvelles écoles

Michel, depuis longtemps dans le réseau, qui couvre l'autre versant de la vaste agglomération lyonnaise.

D irection Le Mans (72), l'AFDM est maintenant représentée dans cette ville au circuit mythique et à la forte population motarde par l'**école Cerveira**, Sacha étant par ailleurs engagé dans de nombreuses opérations de prévention.

P rés de Limoges (87), c'est l'école de Panazol, de Laurent, qui nous rejoint et est d'ores et déjà prête à travailler avec son antenne FFMC et le M. Moto du 87 pour monter des opérations communes de prévention.

L a région parisienne reste cruellement sous-équipée en écoles reconnues, nos critères de qualité étant rarement réunis dans un milieu aussi dense et concurrentiel, mais les choses s'améliorent au nord de la capitale avec **Espace Permis**, à Sannois (95), tenue par Frédéric. Il est relativement proche de l'école ECE de Gennevilliers, qui draine plutôt les parisiens, mais le bassin de population est immense, près d'un tiers des deux-roues de France. Il nous reste à trouver des écoles au sud et à l'est de Paris, il y a des dossiers, mais pas encore aboutis.



D u côté des correspondants, un grand merci à Alexandre pour le département 45 et Bernard (également administrateur bénévole de la Mutualité des Motards) dans le 13 qui viennent en renfort des relais AFDM dans les antennes FFMC.

Bienvenue donc à tous ceux qui nous rejoignent, bénévoles comme professionnels, pour diffuser toujours plus largement nos idéaux de formation et de partage de la route !

Assurance écoles : offre Master

Pour mieux répondre aux besoins des établissements d'enseignement de la conduite, Le Courtier du Motard (la filiale 100% captive de la Mutuelle des Motards) et Monceau Assurances par l'intermédiaire de sa filiale courtage AgorAssur, ont signé un partenariat pour proposer aux adhérents de l'AFDM le contrat d'assurance de MASTER mutuelle adhérente de l'Union des mutuelles d'assurances Monceau.

Ce contrat est particulièrement adapté aux moto-écoles soucieuses de la qualité de leurs prestations. Vous avez la possibilité de couvrir dans le même contrat, en dehors de l'assurance "spéciale élèves" ; les véhicules, les conducteurs (élèves, moniteurs, employés non-moniteurs, conjoint et enfants désignés au contrat) et les locaux professionnels.

Pour en savoir plus sur l'étendue des garanties de ce contrat, contactez votre bureau Mutuelle des Motards.



« Education Routière de la Jeunesse »

Les initiatives variées de la FFMC pour sensibiliser les jeunes ont été réunies au sein d'une commission permanente pour optimiser et « professionnaliser » ses interventions en milieu scolaire. Détails...

Le programme Education Routière pour la Jeunesse (ERJ) a pris corps suite à un colloque sur l'éducation routière et les jeunes qui s'est tenu en 2007, lors du Mondial de la Moto, en présence d'assureurs, de la FFMC, de l'AFDM, d'éducateurs et de professionnels de l'apprentissage de la conduite. L'idée était de sensibiliser les jeunes scolarisés aux enjeux de sécurité routière associés à la pratique d'un deux-roues motorisé. Cette réflexion était aussi la suite du « projet éducatif global », discuté lors des Assises de 2005, dans le cadre de l'idée du continuum éducatif défendu par le Mouvement FFMC. En 2006, Akim Benhamel (militant FFMC, animateur AFDM et enseignant de la conduite) élaborait des fiches pédagogiques.

En 2007, la FFMC décide de former des intervenants parmi ses militants pour aller sensibiliser les collégiens à la sécurité routière via le 2RM. La formation est dispensée au cours de deux stages d'un week-end à un groupe composé de 16 volontaires sortis des rangs des militants adhérents depuis au moins une année à la FFMC. Une participation de 50 € est demandée aux antennes par candidat qui s'engage selon une charte, et le coût réel des stages (salaire du binôme de formateurs + hébergement gîte et couverts de 18 personnes pour 2 week-end, soit plus de 500 € par stagiaire hors frais administratifs et transport) est supporté par la FFMC. Les premières formations ERJ ont lieu en 2008, et dès 2009 la FFMC dépose un dossier de demande d'agrément de l'action ERJ au ministère de l'Education nationale.



Juin 2010 est une forme de consécration quand le ministre de l'Education nationale délivre son agrément officiel pour ERJ (pour une période de 5 ans). Mais on ne s'arrête pas en si bon chemin et les formations s'intensifient. A ce jour (données de juillet 2013), la FFMC compte 242 intervenants formés dans toute la France. Ils ont réalisés 480 interventions comptabilisés dans des collèges, soit un total de 37 430 jeunes ayant déjà fait l'objet d'une sensibilisation par les intervenants de la FFMC en collèges - à quoi s'ajoutent de nombreuses autres interventions hors de ce cadre (lycéens, campus et forums de SR...).

Conformément à l'agrément EN, les interventions sont gratuites et réalisées par des bénévoles. Elles se déroulent durant le temps scolaire, par classes uniques ou regroupées, de 1H à 3H, parfois durant une journée entière, voire deux jours (plusieurs classes à la suite). Il n'y a pas d'exercices pratiques avec les véhicules (réservés aux enseignants professionnels), il s'agit de théorie participative uniquement, mais qui permet de vraies prises de conscience et responsabilisation des jeunes,

auprès de qui le message passe d'autant mieux qu'il leur est délivré par des motards, appliquant eux-mêmes les conseils et bénéficiant d'une meilleure image que celle qu'ont parfois les forces de l'ordre, notamment dans les quartiers dits « difficiles ». Ces interventions rencontrent toujours un grand succès, tant auprès des élèves que des enseignants, et nos intervenants sont souvent plus sollicités ce que qu'ils peuvent fournir. Si vous souhaitez vous impliquez dans ce programme, rapprochez-vous de votre antenne FFMC.

Merci à Marc Bertrand - Plus d'info : erj@ffmc.fr - <http://erj.ffmc.fr>





Défendre son bout de piste

Trouver un terrain adapté pour que les écoles motos puissent faire leur cours - ou des stages de perfectionnement - est difficile, surtout en milieu urbain.

Le conserver et pouvoir l'utiliser sans entrave peut être une autre histoire...

Pour beaucoup de gens, y compris bien des responsables politiques, un terrain vierge de construction, comme le rectangle de bitume qui permet de faire des stages ou des cours de moto hors circulation, c'est un espace perdu. Ainsi, les promoteurs se ruent dessus, les villes ne les aiment pas, et même quand on en trouve un qui convienne et qu'on a le droit de l'utiliser... il n'est pas dit que ce soit le cas toute l'année. Un tel espace est en effet tentant pour d'autres activités ou occupations, légales ou pas. Les occupants provisoires ne réalisent pas toujours qu'ils empêchent ainsi une école de conduite de travailler. Des cas récurrents sont l'occupation du terrain par des marchés saisonniers, des stationnements sauvages ou encore les Gens du voyage. Les situations varient selon que l'école est propriétaire du terrain, simple locataire, ou encore occupante à titre ponctuel ou régulier gratuitement. Deux cas se présentent pour s'en prémunir, selon que la commune concernée est ou pas en conformité avec la loi du 5 juillet 2000, prévoyant l'aménagement d'aires adaptées.

Si votre ville n'est pas en conformité avec ces obligations, l'intervention de la force publique ne peut se concevoir qu'après une décision de justice. Le propriétaire du terrain doit saisir le juge administratif ou le juge judiciaire, suivant la nature juridique de ce terrain, pour faire cesser l'occupation illégale des lieux. Si le terrain occupé appartient au domaine public, la personne morale propriétaire peut saisir le juge administratif dans le cadre de la procédure de référé. Si l'occupation porte sur une dépendance du domaine privé d'une personne publique ou sur une dépendance de la voirie routière, la compétence appartient au juge judiciaire (Tribunal de grande instance). Si la situation revêt un caractère d'urgence, le TGI peut être saisi en la forme des référés. Si le terrain occupé illégalement appartient à un propriétaire privé, le propriétaire ou le titulaire d'un droit d'usage sur ce terrain peut saisir le président du TGI par référé. Les sanctions comprennent une amende, éventuellement une peine de prison ou la saisie des véhicules installés (sauf les caravanes). Cependant, en vertu de la liberté « d'aller et venir », les communes dépourvues d'aire permanente d'accueil ou n'ayant pas contribué au financement de l'une d'entre elles ont l'obligation de permettre la halte des gens du voyage sur des terrains qu'elles leur indiquent, pendant une période minimum. Reste à négocier avec la ville pour que cela n'interfère pas trop avec les cours moto... en sachant qu'en l'absence d'alternative, les occupants provisoires n'ont pas vraiment de solution.



© Andre M. Winter

Pour les communes qui sont en conformité avec la loi du 5 juillet 2000, le préfet peut procéder à l'évacuation forcée des résidences mobiles installés illégalement sur les pistes d'écoles ou les parkings, sans autorisation préalable du juge judiciaire. Cela nécessite un arrêté municipal préalable interdisant le stationnement en dehors des aires d'accueil prévues à cet effet. La procédure ne peut être engagée que lorsque le stationnement entraîne des risques d'atteinte à la sécurité, à la salubrité ou à la tranquillité publique, mais aussi dans le cas de l'occupation illégale d'un terrain privé utilisé à des fins économiques et dont l'occupation entrave cette activité, ce qui est le cas pour les écoles moto. Le préfet peut alors être saisi pour effectuer une mise en demeure de quitter les lieux, dans un délai qui ne peut être inférieur à 24 heures (un recours peut prolonger ce délai de 72 heures, après quoi les forces de l'ordre peuvent intervenir).

Les solutions changent cependant énormément d'un cas à l'autre en fonction du type de bail ou d'accord que l'école a avec sa ville ou le propriétaire du terrain. Il faut aussi que les autorités locales considèrent que la formation moto est suffisamment prioritaire pour s'assurer que le terrain reste à disposition, ce n'est pas gagné si elles ont à choisir entre une école et une foire commerciale ou leurs obligations d'accueil. Enfin, reste le cas où le terrain a été sali ou détérioré par l'occupation. En théorie c'est le propriétaire, privé ou commune, qui doit le remettre en état. En pratique, ne serait-ce que pour des raisons de délais, ce sont généralement les écoles qui s'en chargent, ne pouvant attendre le bon vouloir municipal.

En conclusion, les écoles et organisateurs de stages sont donc vulnérables, même si la loi est théoriquement de leur côté. Mais la sécurité d'une piste privée a un coût très élevé, voire quasi impossible en zone urbaine dense, et cela tend à favoriser les grosses écoles privilégiant le chiffre à la qualité, qui seules peuvent se le permettre... et cela n'empêche pas toujours les installations par effraction, même si ça accélère un peu les démarches pour les faire cesser. Reste donc à faire prendre conscience aux autorités du besoin crucial pour les écoles de disposer - à tout moment - d'un espace adapté pour enseigner la moto. C'est bien le cas pour les équipements sportifs, certains locaux associatifs... Cette revendication est régulièrement portée en haut lieu par l'AFDM et la FFMC, mais le message est difficile à faire entendre.

NOTE : Cet article a été rédigé en réponse à des questions récurrentes d'écoles et ne s'associe PAS aux polémiques et déclarations nauséabondes médiatisées en juillet.



La communication de la FFMC évolue

La grande sœur de l'AFDM est active sur tous les fronts pour défendre la moto, mais le public connaît surtout les manifestations, qui ne sont pourtant que la partie émergée de l'iceberg. La « Fédé » adopte donc un nouveau logo pour mieux montrer à l'extérieur ce qu'elle est à l'intérieur.

Le nom lui-même ne change pas, il s'agit toujours bien de la Fédération Française des Motards en Colère, et cette colère citoyenne reste d'actualité à chaque fois qu'un motard a un accident qui aurait pu être évité, et tant il reste de travail pour repousser les lois stupides et les contraintes inutiles, mais aussi et surtout pour promouvoir ses valeurs et idéaux de formation, de prévention et de partage de la route.

Cette évolution de logo, décliné sur tous les supports, vise ainsi à affirmer que le travail quotidien de la FFMC va bien au-delà de l'organisation de manifestations. Ainsi, la signature « Motard & Citoyens » associée au logo envoie-t-elle un signal à tous les usagers de deux-roues motorisés qui ne se sentiraient pas encore concernés par les combats de l'association : conformément à ses statuts, la FFMC a pour vocation de défendre l'ensemble des deux et trois-roues motorisés, du cyclomoteur au gros cube, pour améliorer leurs conditions de circulation. Elle représente ces « motards-citoyens » auprès des pouvoirs

publics et autres instances officielles telles que le Conseil National de la Sécurité Routière, le Conseil Supérieur de l'Education Routière, le Comité des Usagers du Réseau Routier National, les préfectures, etc.

Ainsi, les militants de la FFMC sont pleinement dans leur rôle de citoyens lorsqu'ils organisent des actions éducatives et de prévention. Pour autant, la FFMC n'abandonne aucune de ses revendications, rappelant au passage que le droit de résistance à l'oppression figure parmi les « droits naturels et imprescriptibles » inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

La FFMC entend donc bien rester la Fédération des Motards en Colère qui sait jouer tantôt sur le registre de la mobilisation et de la contestation, tantôt sur celui du dialogue et de la proposition. Elle souhaite simplement mieux le faire comprendre.

Question du mois

Q : Quels risques routiers attendre des futures technologies ?

R : Google travaille activement à mettre sur le marché des lunettes-ordinateur affichant une foultitude d'informations en réalité augmentée, c'est-à-dire en surimpression au champ visuel. Technologiquement impressionnant, ce projet presque mûr (des milliers de prototypes sont déjà diffusés) s'accompagne déjà de nombreuses craintes... notamment pour la sécurité routière ! Quand on voit déjà les ravages du téléphone au volant (au moins 1 accident sur 10, en augmentation), on ne peut que frémir en imaginant piétons et conducteurs ainsi équipés... d'ailleurs l'état de Virginie aux USA a pris les devants et ajouté à son code de la route l'interdiction de conduire avec « un ordinateur sur la tête » !



GROS PLAN

Nouveau pays, nouveaux défis ?

Le 1er juillet 2013, la Croatie devient le 28ème pays de l'Union Européenne. A chaque nouveau pays ses particularités et ses défis d'unification, que ce soit en termes économiques, sociaux... ou encore de sécurité routière. Les mêmes règles et permis vont maintenant s'appliquer, quand le simple port du casque relève encore d'une minorité, sans même parler d'hommologation (photo E. Marot). Cela peut être bénéfique pour les nouveaux pays, mais peut aussi grever les objectifs communs, malgré leur faible parc de véhicules. Chiffres à suivre.

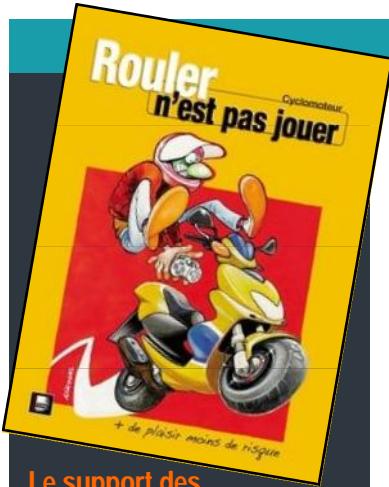


MOTOMAG

Hors-série Equipement



Pour guider les élèves et stagiaires (et les formateurs !) dans leur choix d'équipements pour eux et leur machine, voici un indispensable guide complet !



Le support des interventions ERJ est disponible pour les écoles

Les actions de prévention en collège de la FFMC utilisent le livret « Roulez n'est pas Jouer », publié par les Editions de la FFMC avec le contenu de l'AFDM. Ludique et pédagogique, illustré avec humour par Nikolaz, il est également diffusé par certains Conseils Généraux aux élèves de leur département... et est disponible pour les écoles AFDM. C'est un complément idéal à donner aux BSR ! Pour le commander : ppotelle@motomag.com.

Évènements à venir

• Fin d'année : Formation des enseignants AFDM

Lieu et date exacte à préciser

Avec de nombreuses nouvelles écoles et les embauches dans celles déjà dans le réseau, une nouvelle session pédagogique est proposée. 5 jours au total, ou 3 pour ceux ayant déjà effectué un stage de perfectionnement, associatif ou tous publics.

• 26 & 27 octobre 2013 : Journées Techniques et d'information FFMC - Cussac

Evénement traditionnel de formation technique et politique des militants de la Fédé, en présence des autres structures dont l'AFDM, qui tiendra aussi une réunion de son CA.

• 15 & 16 décembre 2013 : Réunion des écoles de conduite AFDM - Région ouest (ville à préciser)

Comme chaque année, les responsables des écoles reconnues sont invités à se réunir pour échanger sur leurs questions et problèmes pour assurer les formations initiales et de perfectionnement, et travailler ensemble sur nos propositions pour les évolutions réglementaires. Cette année sera aussi l'occasion de faire le point sur les cours de théorie.

• 2 au 8 décembre 2013 : Salon de la moto - Paris

Grand rendez-vous de tous les acteurs de la moto, le salon de Paris menacé et parfois suspendu semble bien revenu sur les rails. Le Mouvement FFMC, acteur incontournable, y sera présent, l'AFDM avec lui pour promouvoir ses écoles et ses formations.

CARNET D'ADRESSES

AFDM Nationale

contact@afdm.org - www.afdm.org - 06 27 70 74 72
35 rue des Messiers - 93100 Montreuil

AFDM Locales

Côte d'Or - 21@afdm.org - <http://21.afdm.org>

Gironde - 33@afdm.org - <http://33.afdm.org>

Hérault - 34@afdm.org - <http://34.afdm.org> - 04 67 04 48 04

Indre-et-Loire - 37@afdm.org - <http://37.afdm.org>

Meurthe-et-Moselle - 54@afdm.org - <http://54.afdm.org> - 06 13 44 56 08

Nord - 59@afdm.org - <http://59.afdm.org> - 06 09 11 20 95

Ile-de-France - idf@afdm.org - <http://idf.afdm.org> - 06 85 18 46 72

Correspondants

- 06 : Daniel COSTES & Andrew BENATTIA - correspondant06@afdm.org
13 : Bernard FRAYSSINHES - correspondant13@afdm.org
14 : Sébastien LEPLONGEON - correspondant14@afdm.org
19 : Agnès RIMPOT - correspondant19@afdm.org
26-07 : Patrick SABATIE - correspondant2607@afdm.org
29 : Paul DUMONT - correspondant29@afdm.org
37 : Eric SIGNOLET & Guillaume DOSSET - correspondant37@afdm.org
38 : Philippe PIRUS - correspondant38@afdm.org
40 : Jean-Paul KOPPENS - correspondant40@afdm.org
43 : Olivier LE CHAPELAIN - correspondant43@afdm.org
44 : Xavier LEQUIMBRE - correspondant44@afdm.org
45 : Alexandre BAILLAVOINE - correspondant45@afdm.org
46 : Luc CRETIN-MAITENAZ - correspondant46@afdm.org
46 : Driss RAKBA - correspondant46@afdm.org
54 : Nicolas CADET - correspondant54@afdm.org
59 : William TOURNIER - correspondant59@afdm.org
63 : Olivier CHARBONNEL - correspondant63@afdm.org
64 : Bernard HANRIOT - correspondant64@afdm.org
67 : Yvon BONALDO - correspondant67@afdm.org
69 : Michel LAURENT & Yannick DERRIEN - correspondant69@afdm.org
73 : Damien DELANNET - correspondant73@afdm.org
77 : Rémi PHILIPPE - correspondant77@afdm.org
79 : Stéphane CHANTELOUP - correspondant79@afdm.org
90 : Bernard DAGUET - correspondant90@afdm.org